

BULLETIN MUNICIPAL



COURTEUIL
Saint Nicolas d'Acy

www.courteuil.fr

Rétrospective 2016

Février 2017 - N°2

Sommaire

EDITO	2
ETAT-CIVIL 2016	4
TRAVAUX DE VOIRIE	5
ASSAINISSEMENT	7
ADDUCTION D'EAU	8
BUDGET	9
VIVRE ENSEMBLE	11
ECOLE	13
LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	14
UNE ANNEE PLEINE D'ACTIVITE POUR VILLA'JOIE	15
HOMMAGE.....	22
LA CHORALE LA CLEF DES CHANTS.....	23
L'ASSEC	24
SITE INTERNET	25
L'AVEZ-VOUS SU ? L'AVEZ-VOUS VU	26
UNE FAMILLE QUI PEUT ETRE FIERE	30
LES MANIFESTATIONSPATRIOTIQUES ET REPUBLICAINES	31
CUISINEZ MALINS, CUISINEZ RESPONSABLES	34

Edito

Bienvenue dans ce bulletin qui vous propose une rétrospective de l'année 2016. C'est l'occasion de vous rendre compte de l'action de l'équipe municipale et du personnel communal, mais aussi de garder une trace de la vie de notre belle commune. A quelques mois près nous pourrions faire un bilan à mi-parcours de ce mandat. Le programme que nous vous avons proposé en 2014 est notre feuille de route, et nous sommes en train de faire ce que nous avons écrit, dans les délais prévus. Nous nous limiterons ici aux événements de 2016 et aux actions menées.

RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Le premier événement de 2016 a été le passage au RNU le 1^{er} janvier suite à l'annulation du PLU le 29 décembre 2015. Le RNU renforce indirectement les pouvoirs de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur St Nicolas (Courteuil est déjà dans le périmètre du Calvaire) via le pouvoir du Préfet sur l'ensemble de la commune. Nous sommes sous tutelle en quelque sorte. Pour l'instant cette situation semble préserver l'esprit de notre village, ce qui est notre objectif commun. Mais des inquiétudes persistent sur le statut de certaines parcelles qui ne bénéficient plus de la même protection qu'avec le PLU, et leurs propriétaires actuels ne seront pas forcément ceux de demain (vente, succession ...). Pour l'instant nous avons décidé de ne pas relancer un nouveau PLU compte tenu du coût, de la fragilité juridique de la procédure trop facilement attaquant sur des vices de formes anecdotiques comme cela a été le cas. En revanche nous constatons que les infractions à l'urbanisme se développent et que nous allons devoir être plus fermes. Nous vous rappelons que tous les travaux sur les bâtiments existants, autres que la réfection à l'identique, même non visibles depuis la rue, les changements d'affectation, la construction ou la modification de portails ou de clôtures, toutes les constructions de plus 5m² à St Nicolas (quelle que soit la surface à Courteuil), les piscines, les démolitions, etc doivent être déclarés. Demandez un « cahier de recommandations architecturales » en mairie pour vous aider à réaliser vos projets dans le respect de l'esprit des lieux.

TRAVAUX

En début de mandat nous avons dû renforcer notre trésorerie après plusieurs investissements nécessaires et réalisés en fin du précédent mandat. En 2016, nous avons pu reprendre des programmes de travaux tout en limitant la hausse des taux à 1% ce qui a été la façon de gérer des précédentes municipalités : augmenter faiblement mais régulièrement et investir quand les finances le permettent. Cette stratégie nous permet de continuer à investir malgré la diminution des dotations, et l'augmentation des charges contraintes. Le détail de ces travaux vous est rappelé dans les pages qui suivent.

ASSAINISSEMENT

La phase 1 a été mise en service le 1^{er} février pour 90 foyers sur les 270 prévus. Plus de 70% sont raccordés à ce jour à la grande satisfaction des riverains visiblement. Dans la plupart

des cas, le coût des travaux de raccordement est en grande partie ou totalement pris en charge par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).

Les travaux de la phase 2 vont démarrer en mars. Sont concernées les rues de la vallée, de la Nonette jusqu'aux Tourelles, de l'Abbé Prévost et du Général Lefèvre.

Les marchés de la phase 3 (Courteuil village) sont également passés. Nous avons donc un peu de retard sur la phase 2 mais qui a été rattrapé sur la phase 3.

Nous connaissons désormais le coût total et réel du projet qui sera de 2.800.000 euros au lieu de 3.800.000 euros initialement prévus. L'AESN et le conseil départemental en financent environ 50%. Le reste est financé par des emprunts à 0% sur 15 ans et 1,25% sur 40 ans. Quand les travaux seront terminés, la taxe de 4€ sera ajustée à la baisse en fonction des besoins de financement des annuités.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14/04/16**

Vote du budget
assainissement

COMMUNICATION

Le site internet a pris son envol avec 4000 visites en 2016 et 7600 pages vues. La messagerie T@mt@m touche désormais plus de 50% des foyers

ACTIVITES

En 2016 vous avez été encore très nombreux à participer aux rassemblements républicains du 14 juillet et du 11 novembre, signe de votre attachement à nos valeurs républicaines et j'en suis fier. Outre les conférences sur le jardinage sur butte et la cuisine eco-responsable, de nombreuses activités vous ont été proposées tout au long de l'année par les associations et leurs bénévoles. Qu'ils soient assurés de notre profonde reconnaissance et de notre soutien. Cette année encore le budget « subvention aux associations » sera maintenu en reconnaissance de leur travail même si des arbitrages entre associations sont parfois nécessaires.

A L'HONNEUR

Félicitations à Patrick Defacq un enfant du village pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre des arts et des lettres pour son travail d'orfèvre. Madame le maire de Senlis lui a fait l'honneur de lui remettre la médaille de la Ville. Un exemple qui montre à nos jeunes que l'important est de trouver sa voie.

L'année 2016 s'est terminée avec l'annonce du départ de Madame Paulmier, notre secrétaire de Mairie depuis 23 ans, qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} mai 2017. A la date où nous écrivons, les personnes qui prendront sa suite ne sont pas encore recrutées.

François DUMOULIN

Maire de COURTEUIL

Etat-Civil 2016



Naissances : 3

Le 1^{er} février Clément FRAMERY

Le 9 juillet Louise MAILLARD

Plus une petite Apolline en septembre



Mariage : 1

Le 29 octobre Edwige CENDRES et Thierry DINARD



Décès : 8 dont

Le 18 février Alice GUEDJ épouse FROIDEVAUX

Le 5 mars Simone BROCHOT épouse FOURREAUX

Le 2 avril Michel AMZIANE

Le 7 mai François DUCHESNE

Le 2 septembre Arlette JAUNET épouse CALEGARI

Le 31 décembre Francis DEMILLY

publication avec l'autorisation des familles

Travaux de voirie

Le constat est flagrant, la vitesse des véhicules traversant notre village est excessive et le comportement des automobilistes parfois agressif. Sur le principe « mieux vaut prévenir que guérir » et sous la responsabilité du Maire, la municipalité a donc délibéré sur un plan d'action dont la mise en œuvre a débuté en 2016. Ces aménagements passifs et progressifs contribueront à apaiser la circulation sans l'entraver.

En avril :

Afin de protéger un peu mieux nos enfants prenant le bus pour l'école, la précédente municipalité avait fait une demande de subvention pour l'achat de coussins berlinois (dos d'âne). La subvention de 40% accordée, nous les avons installés aux abords des trois arrêts de bus. (Coût d'achat avant subvention : 3714,72€ HT)

En septembre :

Depuis plusieurs hivers, la route de la forêt était parsemée de nids de poules qui contraignaient l'employé communal et l'équipe municipale à faire des opérations de rebouchage coûteuses et redondantes pour que la route reste carrossable. Malgré cela, la vitesse aidant, quelques incidents ont été déplorés. Par souci de sécurité, des travaux plus lourds devenaient nécessaires. Le 21 septembre, un enrobé tout neuf a redonné une facilité de circulation appréciable sur la partie sud. Dans la partie nord moins abîmée, un gravillonnage de protection moins coûteux a été réalisé. Le marquage au sol a été renforcé permettant une meilleure compréhension des règles de circulation arrêtées, à savoir double sens entre la RD924 et le chemin des usages, et sens unique au-delà. (Coût des travaux 25180€ HT)



En novembre / décembre :

Durant ces deux mois fut réalisé la réfection du marquage horizontal sur la RD 924 (passage piétons, bande de stop), la mise en place d'un stop en bas de la rue de la vallée, suppression de 5 stops et l'installation de 6 croix de st André matérialisant l'instauration de la priorité à droite sur l'ensemble du village. Les automobilistes sont ainsi incités à ralentir aux intersections, sans avoir à subir les pénibles « stop » à répétition que l'on voit parfois, générateurs de bruit, de pollution et d'agacement.



Un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes installé en haut de la rue de la Gatelière (place des marronniers) matérialise la limitation instaurée dans cette rue suite à quelques abus.

En novembre et décembre sur la Route départementale 924 :

La route est nommée départementale ; cependant les aménagements et entretien de celle-ci nous incombent en agglomération entre les panneaux d'entrée et de sortie de village.

Dans un premier temps, il devenait urgent de rénover le marquage horizontal qui était effacé :

- Réfection des marquages au sol des 4 arrêts de bus.
- Réfection de la bande blanche centrale. (les bandes de rives se feront dans un second temps)
- Réfection des bandes de stop.
- Réfection des bandes hachurées à l'entrée du village en venant de Senlis.
- Réfection des passages piétons

Puis quelques modifications ont été apportées :

- Création d'un nouveau passage piéton.
- Aménagement d'une zone sécurisée pour les piétons désirant prendre le bus pour Chantilly à l'arrêt des « Maisons neuves ». Cette bande était très souvent prise pour une voie de décélération vers la rue du marais.
- Modification et changement de quelques panneaux verticaux (clignotant, passage de vélos, passage piétons)



La signalisation horizontale a été effectuée par la société spécialisée T1 pour un montant de 13789 € HT.

La signalisation verticale a été effectuée par la société spécialisée KANGOUROU pour un montant de 5574 € HT.

Un comptage / mesure de vitesse a également été réalisé par le département à notre demande sur la RD924.

Il nous reste à traiter la signalétique des entrées de village, et à renforcer l'éclairage des passages piétons sur la RD 924.

En attendant de poursuivre cette démarche d'entretien et d'aménagement, nous resterons attentifs à l'évolution des pratiques routières dans notre village.

Assainissement

En bonne marche et pour moins cher que prévu

Pour remettre le projet d'assainissement en perspective, rappelons que les premières réflexions remontent au début des années 70. A cette époque la station de Senlis était envisagée dans la prairie du Moulin de Courteuil entre Courteuil et Saint Léonard. Au début des années 80 la commune d'Avilly Saint Léonard a réalisé son assainissement en se raccordant à la station de Gouvieux. Il aurait été question de s'y raccrocher mais la municipalité à l'époque penchait plutôt pour une solution en individuel. Au fur et à mesure de l'affinage du projet, beaucoup de contraintes et de surcoûts ont toutefois été soulevés. Petit à petit la solution assainissement collectif s'est finalement révélée la moins coûteuse (à peu de choses près), la plus facile à mettre en œuvre et surtout la plus confortable pour nous tous (entretien minimum, travaux de terrassement en domaine privé limités, pas d'emprise du réseau d'épandage ...). C'est donc un projet d'assainissement en collectif (hormis quelques écarts) qui a été lancé par la précédente municipalité et qui est en cours de réalisation actuellement.

Première phase terminée + transfert vers Senlis

Comme vous vous en souvenez, après l'accord de l'Agence de l'Eau (AESN), une première tranche a pu être réalisée en 2015 sur Saint Nicolas d'Acy, soit 90 foyers représentant 1/3 de la commune, ainsi que la liaison vers la station d'épuration de Senlis. Cette première section a été mise en service en février 2016. La barre des 80% de foyers s'engageant à se raccorder dans les 2 ans a été largement dépassée, ce qui a permis d'obtenir des subventions de l'AESN très intéressantes pour les travaux en domaine privé, qui souvent ne coûtent rien au propriétaire. Ces subventions sont accessibles jusqu'au 9 juin 2017 mais ¾ des particuliers se sont déjà raccordés pressés de profiter du confort et de la tranquillité d'esprit apportée.

Poursuite des phases 2 et 3 sécurisée avec le contrat global

Nous avions projeté d'engager la phase 2 en 2016, mais l'AESN nous a à nouveau demandé de différer. Nous sommes néanmoins restés actifs sur le projet, et grâce aux nombreuses actions menées sur la commune en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, le projet a pu être inscrit dans le contrat global du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Nonette. Ceci a pour effet de sécuriser le soutien financier de l'Agence de l'eau sur les phases 2 et 3. Remercions ici entre autres Mme Lobin présidente de la Commission Locale de l'Eau, M. Fèvre président du Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette et Mme Morvan sa directrice, Mme Collet chargé d'opération de l'AESN pour leur appui et leur confiance. Nous avons également lancé les appels d'offres auprès des entreprises, qui ont été fructueux. La phase négociation nous a permis d'obtenir des prix très intéressants. A la grande satisfaction des habitants c'est l'entreprise Sylvain Joyeux qui a été la mieux-disante et qui a été retenue pour les phases 2 et 3.

Un projet finalement 25% moins cher que prévu

L'ensemble des marchés étant passé (phase 2 et 3) nous avons maintenant une meilleure visibilité sur le coût total qui était estimé à 3,8 millions d'euros hors taxes et sera finalement autour de 2,8 millions soit une économie de plus de 25%. Rappelons que le projet est financé par l'AESN avec 30% de subventions et 20% de prêt à taux 0 sur 15 ans, par le département avec un peu plus de 20% de subvention, les 30% restants étant financés par un prêt au taux du livret A + 0,5 à 1% selon les tranches sur 40 ans (durée d'amortissement fiscal). Toutes ces optimisations auraient dû nous permettre de commencer à diminuer un peu le montant de la taxe de 4€/m³ mais on ne peut encore à ce jour s'avancer sur cette possibilité. Pour limiter son déficit, l'état reporte en réalité beaucoup de nouvelles charges sur les collectivités locales tout en diminuant les dotations, sauf il est vrai les subventions à l'investissement exemple DETR(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et en augmentant les prélèvements (le FNGIR ne baisse pas, le FPIC pris en charge par la communauté de communes a explosé en 2016) ... Et l'imagination ne manque pas, la taxe de 4 €/m³ sera désormais imposée à 20% de TVA, un impôt national sur une taxe locale !!

Adduction d'eau

Remplacement des branchements d'eau en plomb

Comme presque chaque année, le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable), a réalisé une nouvelle tranche de remplacement de branchements en plomb.

Les onze branchements du clos du prieuré au hameau de St Nicolas ont été remplacés mi-novembre pour un montant de 17.701€ HT.

Seize autres branchements ont été remplacés sur la commune d'Avilly St Léonard pour un montant de 25.747€ HT.

Nous avançons pas à pas dans ces travaux au rythme des 0,21€ par m³ de vos factures d'eau et des subventions accordées par l'état (DETR).

Nous avons évoqué dans le précédent bulletin, 17 branchements restant à faire, il nous en reste donc 6 à changer sur notre commune courant 2017. Cette opération devrait ainsi être terminée avant le transfert de compétence à la communauté de communes d'ici au 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

Nous tenons à remercier les habitants du clos du prieuré pour avoir facilité la mise en œuvre de ces travaux ainsi que la société Marron TP pour avoir fait les efforts nécessaires pour éviter de dégrader l'enrobé fraîchement rénové suite aux travaux d'assainissement.

Thierry Thévenoux

Président du SIAEP d'Avilly St Léonard - Courteuil

Budget

Voici une présentation synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune pour l'année 2016

449 000 € ont été dépensés pour le fonctionnement



Charges à caractère général

151 000 €

Dont :

Entretiens : voirie 55 000€, réseaux 10 000€

Electricité 12 000€

Frais divers (assurances, télécommunication etc...) 10 000€

Services extérieurs 27 000€

Reversement F.N.G.I.R.
(réversement à l'État)

133 500 €

Lors de la suppression de la Taxe Professionnelle (TP), sur votre feuille d'imposition, le taux départemental a été transféré sur la colonnecommunale pour compenser la perte de recette des communes. Pour le particulier cela n'a rien changé. Par contre, pour certaines communes, cetransfert ne compensait pas la perte de la TP, pour d'autres communesayant peu de TP comme Courteuil, le transfert génèrait des recettes plusimportantes. L'Etat taxe donc les bénéficiaires de la réforme pourfinancer le déficit des communes perdantes. Ainsi les communesbénéficiant de rentrées fiscales liées à l'activité économiquemaintiennent leur rente de situation et les autres continuent de faire sans.

Charges de personnel

95 500 €

21 % du budget (moyenne française supérieure à 30%)

Charges gestion courante

67 000 €

Dont :

Indemnités élus 24 500€

Services d'incendie 24 200€

Subventions associations 6 750€

Charges financières

2 000 €

Intérêts réglés soit 0,45 % des dépenses

D'où vient le Budget ?

Les dépenses ont été financées par **672 000 € de recettes de fonctionnement**



(438 000 € de recettes hors reprise des excédents)

Impôts et taxes

375 000 €

Dont :

Taxes foncières et d'habitation 361 500€
(133 000€ sont reversés à l'État au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), soit environ les 2/3 de la taxe d'habitation ou 1/3 du total des impôts collectés)

Dotations et participation

59 000 €

Dont :

Dotation forfaitaire 41 000 €
Dotations Solidarité rurale 7 000€

Produits et services

4 000 €

Concessions dans le cimetière

Excédents précédents

234 000 €

Soit plus de 6 mois de fonds de roulement

Dont :

Excédent de fonctionnement 2015 : 98 000 €

Sans les excédents de fonctionnement des années précédentes, la commune aurait un résultat négatif de fonctionnement 2016 de 11 000 € soit 2,5% (travaux de voirie,...)

A noter que la Communauté de Communes prend en charge 13 000 € du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), normalement à la charge de la commune, un autre impôt appelé par l'État via la fiscalité locale.

Vivre ensemble

Comme chaque année, un petit rappel simple pour nous aider à vivre en harmonie avec nos voisins et amis dans notre village.



Les poubelles :

Vous avez la possibilité de connaître les jours de ramassage grâce au calendrier annuel fourni par notre communauté de communes ou sur le site de la mairie www.courteuil.fr.

Il est de bon usage de sortir la poubelle après 19 heures la veille au soir du ramassage et de la rentrer dès le lendemain.

Grâce à la performance du centre de tri du SMDO à Villers Saint Paul (Syndicat Mixte du Département de l'Oise issu de la fusion le 1er décembre 2016 du SMVO (Syndicat Mixte de la vallée de l'Oise) et du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement), les règles de tri sont simplifiées : dans la poubelle jaune, tous les déchets ménagers recyclables sauf le verre et le bois soit tous les emballages en plastique, les cartons, les briques alimentaires et les emballages métalliques (acier, aluminium), ainsi que tous les papiers (journaux, revues, magazines et prospectus, papiers bureautiques et enveloppes etc.).

Les résidus végétaux de la cuisine et du jardin doivent être compostés sinon déposés dans une poubelle verte (ou grise ouverte). Eviter les sacs papier très coûteux. En zone urbanisée et de loisir (ex : jardins communaux), le brûlage des déchets y compris verts est interdit (particules, dioxine ...). La gendarmerie est intervenue cet été ; ce ne sera pas pédagogique la prochaine fois. En zones non urbanisées, nous consulter.

Les dépôts sauvages ont été nombreux en 2016 : un particulier a été identifié et poursuivi en justice après dépôt de plainte. Quand vous faites intervenir une entreprise, vous payez le coût d'élimination des déchets si elle est dans la légalité. Assurez-vous que les déchets de votre chantier ont été éliminés dans les règles (ex : bordereau de la déchetterie). Dans le cas contraire la responsabilité du dépôt sauvage peut vous incomber.



Le bruit :

Il faut respecter la quiétude des lieux (le tapage diurne est répréhensible). Un arrêté préfectoral régleme les activités générant des nuisances sonores involontaires et inévitables : Le bricolage, la tonte de pelouse, la taille des haies, l'usage d'un motoculteur et d'autres machines bruyantes sont autorisés dans les créneaux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 ; cependant pour le bien-être de tous, il est d'usage de ne pas faire de bruit les dimanches et jours fériés dans notre village.

Le bruit est l'affaire de tous, et toujours plus gênant quand c'est celui des autres.



Les animaux :

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public. Cette année, nous avons également vu nos trottoirs parsemés de déjections canines, ce qui n'était plus le cas. Il est demandé de bien vouloir faire en sorte que votre animal fasse ses besoins AVANT de sortir, ou de les ramasser. Les piétons en seraient plus heureux mais il s'agit surtout d'une mesure sanitaire contre le risque de transmission de l'échinococcose (chiens) et autres zoonoses.

Nos amis à quatre pattes ne doivent pas non plus errer seuls dans le village. L'un d'eux s'est malheureusement fait écraser sur la départementale à cause du défaut de surveillance de ses maîtres. Un autre a été recueilli quelques heures à la Mairie totalement déshydraté par défaut de soins ; sans compter les problèmes causés aux propriétaires de chiennes.

Une oie attaquée par un chien errant a souffert plusieurs jours avant de mourir. Enfin un chat de race s'est fait tirer dessus : une plainte pour cruauté a été déposée (délit). Bref il n'a pas fait très bon vivre pour nos compagnons en 2016. Rappelons les devoirs et obligations de tout propriétaire d'un animal vis-à-vis de la loi et surtout pour le bien-être des animaux :

Article 1385 du code civil : le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, que l'animal ait été sous sa garde, ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Un chien est considéré comme divagant :

- s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- s'il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel.
- s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
- s'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Les chiens ne peuvent circuler qu'à condition d'être vaccinés contre la rage, identifiés par tatouage et sous la surveillance directe de leur propriétaire.

Le propriétaire d'un chien ou d'un chat doit être en mesure de présenter à toute réquisition un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et une carte d'immatriculation de l'animal.

Merci pour eux.

Ecole

Quand l'école de la Nonette s'en va-t-en-mer...

« Border », « choquer » ou encore « empanner », voilà un bien étrange vocabulaire que les élèves de CM1 et CM2 de l'école de la Nonette maîtrisent désormais à la perfection. Durant la classe découverte organisée à Talmont St Hilaire, à quelques encablures des Sables d'Olonne, ils ont pu s'initier aux rudiments de la navigation. Attentifs aux conseils de leurs moniteurs, ils ont su se jouer d'un vent parfois capricieux et naviguer avec brio sur leurs Optimists pour obtenir leur diplôme de voile. Mais cette semaine fut aussi l'occasion pour tous de mieux connaître ce milieu marin qui regorge de tant de mystères. Tout d'abord, grâce au fruit d'une pêche à pied, que l'on pourrait qualifier de « miraculeuse », composée d'innombrables poissons, coquillages et autres crustacés, ils ont constitué de magnifiques aquariums et pu ainsi se familiariser avec la faune aquatique locale. Un autre jour, ils menaient des expériences scientifiques sur le sable afin de déterminer sa composition et s'étonnaient de ses étranges propriétés. Le mercredi c'était sous un beau ciel bleu et après une traversée en ferry quelque peu houleuse, qu'ils partaient pour un rallye-vélo à la découverte des curiosités naturelles, culturelles et architecturales de l'île d'Yeu. Cette bien belle semaine n'aurait pas été possible sans la participation financière des Mairies d'Avilly et de Courteuil. Mais qui pourrait s'en plaindre tant l'enthousiasme des enfants à leur retour faisait plaisir à voir ? Et qui sait si dans quelques années l'un d'eux ne reviendra pas aux Sables d'Olonne mais cette fois-ci à la barre d'un monocoque à la conquête du Vendée Globe ?...



Youpi, youpi l'école est finie

Le samedi 2 juillet, c'était l'heure des vacances à l'école de la Nonette. Mais pas question de se quitter ainsi sans faire la fête une dernière fois. Mme Chauvin, directrice, et toute son équipe pédagogique, avaient fait les choses en grand en présentant un spectacle dont bien sûr les élèves étaient les acteurs. Une animation librement inspirée du livre « le ballon rouge » mêlant danses et chants entrecoupés de saynètes qui a permis aux enfants de montrer à leurs parents l'étendue de leurs talents. La représentation terminée, les artistes chaudement applaudis par une audience conquise, il était alors temps de clôturer cette année scolaire par un verre de l'amitié et un pique-nique géant. Et le moment fut enfin venu de se dire « Bonnes vacances et à l'année prochaine »...

Les associations subventionnées par la municipalité



AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise)

Objet : Promotion de la pratique des circulations douces, conseil à la création des itinéraires cyclables et des voies vertes

Président : Thierry Roch - **Contact :** 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis contact@au5v.fr / Mob. : 06 29 43 71 31 Président de l'AU5V - <http://www.au5v.fr> Responsable de l'antenne "Lamorlaye à Bicyclette"



CSASL (Club Sportif Avilly Saint Leonard)

Objet : Club de football

Président : M Patrick Cambron- **Contact :** 06.85.14.08.95 , jmarco060@aol.com



TCASL (Tennis Club Avilly Saint Léonard)

Objet: Club de Tennis

Président : M. Thierry Maman

Contact : tennis.avilly@gmail.com - Sophie Favrot : 06 31 01 98 12

Au Rendez-Vous des Ecoliers

Objet : Services Périscolaires de l'école de la Nonette (Garderie - Aide aux devoirs)

Président : M. Philippe Humbert - **Contact :** philippe@h-web.fr- 03 44 21 20 17

L'ABC

Objet : Apprentissage de l'anglais pour les 3-11 ans

Président : Mme Maria Rothschild

Contact : mariarothschild@rocketmail.com- 06 83 51 92 71 / Elisabeth Batista : 06 66 86 81 19

Arts et musiques de la Nonette

Objet : Ecole de musique et de qi jong

Président : Mme Agnès Lombard - **Contact :** 06 70 76 20 00

La Clef des Chants

Objet : Chorale

Président : Mme Annie Tanguy- annie.tanguy1@free.fr



VILLA'JOIE

Objet : Organisation de manifestations culturelles et récréatives

Président : Mme Patricia Laugerotte – patricia.laugerotte@gmail.com – 06 20 27 08 44

Une année pleine d'activité pour Villa'joie

L'association Villa'Joie, qui a été créée en Juillet 2014, a pour but de rassembler les habitants de Courteuil autour de moments de grande convivialité.

Tous les habitants du village sont les bienvenus au sein de cette association qui ne demande aucune cotisation, si ce n'est une légère participation financière pour les menus frais de certaines manifestations.

Alors n'hésitez plus, et venez nombreux participer aux activités de Villa 'joie.

En 2016, Villa'Joie n'a pas failli à sa mission en organisant plusieurs manifestations sympathiques rassemblant les habitants de Courteuil.

Toutes les générations de notre village ont ainsi pu y participer.

REPAS DES AINES - 29 janvier

Sous l'égide du CCAS et de Villa'Joie, l'année 2016 a débuté dans la bonne humeur et en chansons, avec le repas de nos aînés qui se sont retrouvés le 29 Janvier au restaurant de la Forêt à Montgrésin. Après avoir été accueillis par François Dumoulin et Marie-Hélène Nougier, nous avons pris place et commencé à converser.





La bonne humeur était de mise, les anecdotes sur la vie de notre village fusaient de table en table. L'ambiance est montée d'un cran avec l'arrivée d'Emmanuel Anderthal, notre sympathique chanteur local, qui a gratifié l'assistance de son tour de chants consacré aux grands classiques de la chanson française. Jean Ferrat, Maxime Le Forestier, Charles Trenet, Georges Brassens, Joe Dassin et quelques autres étaient au programme. Leurs airs les plus connus ont pu ainsi être repris en chœur par tous les participants.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition début 2017.



MARDI GRAS - 9 février

Bien que Mardi Gras soit tombé pendant les vacances scolaires, une dizaine d'enfants costumés, accompagnés de leurs parents, ont participé à l'atelier dessins, à la dégustation de crêpes toutes chaudes et partagé de nombreuses friandises. Le tout dans une ambiance très chaleureuse.

CHASSE AUX OEUFS - 28 mars

Une quarantaine d'enfants ont bravé une météo très défavorable et participé à cette chasse aux œufs. L'œuf en or a été découvert et de nombreuses friandises sont venues récompenser tous les chasseurs d'œufs ! La municipalité conviait ensuite à un apéritif où parents et enfants se sont retrouvés avec plaisir.



FETE DU VILLAGE - 25 juin

La deuxième édition des Feux de la Saint Jean s'est déroulée le samedi 25 Juin. Plus de 200 personnes ont répondu présent pour cette désormais traditionnelle soirée festive.



A partir de 18 heures, plusieurs animations ludiques, comme une course des garçons de café, une pêche à la ligne et un concours de Hulahoop, étaient proposées aux enfants et adolescents. Pris par l'ambiance, les adultes se sont également prêtés au jeu en participant à quelques séances mémorables de tir à la corde !



Après un apéritif convivial offert par la municipalité, tout le monde a pu se restaurer grâce à la participation du Club Sportif d'Avilly Saint Léonard. Dès la nuit tombée, tous ont pu assister à l'embrasement du feu de la Saint Jean et participer à une grande ronde pleine de gaieté. La soirée s'est terminée en dansant au son du sympathique et dynamique orchestre des Mecs Créants.



NOEL DES ENFANTS - 17 décembre

Pour terminer l'année, les enfants du village sont venus nombreux dans la salle d'Aumont-en-Halatte pour le spectacle de Noël. Cette année, c'est la Compagnie Néo Vent qui est venue distraire nos petits avec sa pièce "Tout compte fait" qui les a replongés dans les contes de Charles Perrault en revisitant notamment le Petit Chaperon Rouge. A la suite de ce spectacle, nos petits ont eu la surprise de recevoir la visite du Père Noël avant de se régaler avec un super goûter gourmand fort apprécié.



Les JEUDIS de VILLA'JOIE

Les jeudis de Villa'Joie remportent toujours un grand succès avec de nombreux participants. C'est le rendez-vous incontournable des joueurs de belote, tarot, scrabble et Rummikub.

Chaque semaine, la bonne humeur et la convivialité sont de mise. Les anniversaires des joueurs ne sont jamais oubliés et sont fêtés chaque mois dans une chaleureuse ambiance qui prévaut aussi lors des maintenant traditionnels repas d'avant l'été et de Noël où sont dégustés toutes les bonnes spécialités apportées par chacun.





TELETHON 2016

Au travers de plusieurs actions dans notre commune, l'association Villa'Joie a participé au Téléthon 2016, avec notamment la réalisation et la vente de superbes compositions florales préparées le vendredi soir grâce aux conseils avisés de Madame Catherine Fauqueux (qui a également offert les fournitures).

Le dimanche matin, des gâteaux préparés par les pâtisseries et pâtisseries du village ont été également proposés aux habitants de la commune et un après-midi jeux de société a été organisé dans les locaux de l'ancienne école. Nous remercions les donateurs et tous les bénévoles qui ont permis de collecter la somme de 1578,30 € sur la commune. Cette somme a ainsi pu être officiellement remise à l'AFM lors d'une cérémonie organisée le 14 décembre à la Piscine Aqualis de Gouvieux.

Hommage

Cher Francis,

Nous sommes tous autour de toi aujourd'hui pour t'accompagner dans ton voyage, te témoigner notre amitié et notre reconnaissance, ainsi qu'à Janette, Allison, Joanna, et à tous ceux et celles que tu chéris.

Francis tu es notre champion communal et même intercommunal du bénévolat, c'est ta vie, complètement investi dans ce village que tu aimes tant, ses pierres mais surtout ses habitants, et cela en toute humilité malgré les responsabilités que tu as souvent prises.

Aujourd'hui ta famille et tes innombrables amis, sont avec toi, ici, ou en pensée : les choristes de « la clef des chants » que tu présidais, les bénévoles de « Villa'joie » que tu présidais également, ceux du Téléthon ton combat, les joueurs des jeudis de Villa'joie qui perdent leur Roi au tarot, les enfants du village, les écoliers de la garderie qui appréciaient tes lectures pour ce moment d'évasion et tes bonbons, leurs parents, le personnel et les bénévoles de la halte-garderie, et tous ceux à qui tu as apporté un peu plus de joie de vivre, et que tu ne connais même pas.

C'est un sentiment d'injustice qui nous envahit, mais on peut vivre âgé et ne pas remplir sa vie. Tu as plus que rempli la tienne qui ne pouvait contenir toute ta générosité, à l'image de notre église trop petite pour contenir tous ceux sur qui ta générosité a débordé, et cela malgré tes propres difficultés parfois.

Alors aujourd'hui nous t'imaginons dire de ta voix tonitruante, « c'est pas grave, ça va, que la fête continue » et « *viva la musica* ».

Tu vis en nous, mais nous savons qu'au fond, ce que tu regrettes le plus ce n'est pas de partir, mais de nous laisser. Alors nous souhaitons que ta montagne soit aussi belle que dans la chanson.

Bravo l'artiste !

Hommage rendu lors des obsèques par Monsieur le Maire au nom de tous les habitants du village



1952-2016

La chorale la Clef des Chants



Un grand malheur a frappé notre chorale en cette toute fin d'année 2016 : le décès subit de notre président et ami Francis Demilly, qui se dévouait sans compter depuis 19 ans.

Son efficacité, sa générosité, ses compétences vont dorénavant beaucoup nous manquer.

Nous allons faire tout notre possible pour que notre chorale, qui fête cette année ses 35 ans d'existence, avec la même chef de chœur Simone Burlat, continue à animer nos villages et les communes environnantes dans les meilleures conditions.

A ce propos, un petit (ou même grand) renfort de choristes (principalement ténors) serait le bienvenu.

Alors, ne soyez pas timides, venez nous rejoindre : le mercredi de 20h30 à 22h30 à la Salle des Associations, 22 Grande Rue à Avilly ! (Il n'est pas nécessaire de connaître le solfège).

Voici le programme des concerts 2017 :

- 29 avril : à l'église de St Maximin, dans le cadre du Festival des Clochers
- 21 juin : fête de la musique dans nos villages
- 01 juillet : à 17h à St Léonard, concert pour les 35 ans de la Clef des Chants
- 02 juillet : à 17h à Courteuil, concert pour les 35 ans de la Clef des Chants
- A l'automne (date à préciser) concert à l'église d'Avilly avec l'orchestre du Ménestrel de Chantilly

N'hésitez pas à venir nombreux nous écouter, cela nous fera plaisir et vous passerez très certainement un bon moment.



- Présidente : Annie Tanguy - 03 44 57 30 97 - annie.tanguy1@free.fr
- Chef de chœur : Simone Burlat - 03 44 58 95 50
- Site internet : www.la-clef-des-chants.com

L'ASSEC

Notre Association, en accord avec la municipalité, participe grandement à la sauvegarde de notre patrimoine et tente chaque année de mieux faire connaître l'histoire de notre village.

Après Paul Adrien Bouroux dessinateur et illustrateur célèbre, la fondation du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy par des moines clunisiens et les fouilles effectuées par Monsieur Racinet, chercheur médiéviste, nous avons voulu vous faire connaître l'épopée de René Lefèvre.



René Lefèvre, qui, avec Assolant et Lotti furent les premiers pilotes français à traverser l'Atlantique en avion à bord de l'« Oiseau Canari ».

Véronique Filloux, petite nièce de René Lefèvre accepta de nous donner une conférence sur la périlleuse épopée de son grand-oncle.

Dans une église comble, Godefroy VUJICIC avec sa formation interpréta brillamment une œuvre pour cordes de Dimitri Chostakovitch puis le Stabat Mater d'Antonio Vivaldi chanté par l'admirable mezzosoprano Séraphine Cotrez.

Un fort orage s'étant abattu sur l'aérodrome de Margny les Compiègne, n'a pas permis le passage d'avions anciens prévu en hommage à leur prédécesseur René Lefèvre.

Nous tenons particulièrement à remercier Madame Michèle Filloux et Véronique sa fille, de nous avoir reçu pour clore cette manifestation aux Tourelles, la propriété de leur famille Lefèvre. Comme chaque année le cocktail amical qui nous a réuni a été offert par des habitants dont nous souhaitons saluer la générosité.

L'ASSEC est également heureuse de vous informer que le très beau tableau du « Christ au calvaire » exposé dans l'église de Courteuil a finalement été inscrit par la Commission Départementale en charge des Monuments Historiques. Cette protection intervient suite à la restauration que nous avons financée et à la visite sur place, initiée par notre Association, de Madame Mona Le Cunff- Conservatrice départementale déléguée.

Merci donc à tous ceux qui s'intéressent à notre patrimoine et qui participent à l'organisation de ces journées associatives.

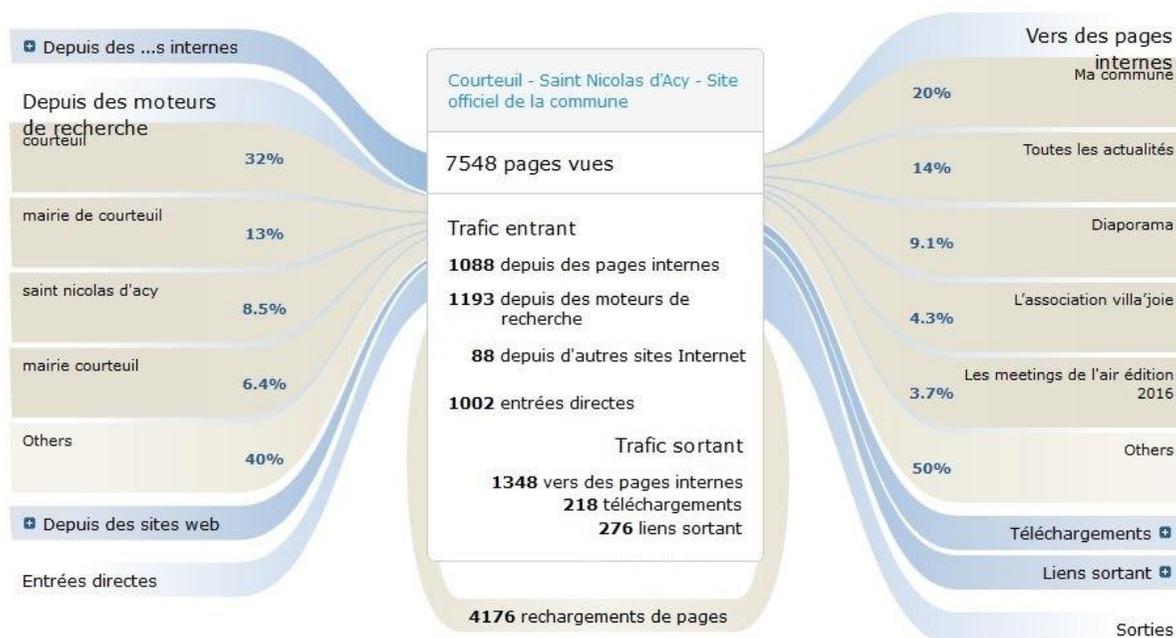
JEAN AUBERT, PRÉSIDENT DE L'ASSEC.

Site Internet

L'équipe municipale vous annonçait il y a maintenant une année la naissance d'un site internet dédié aux activités et manifestations de la commune. D'un espace crée ex nihilo, le site internet a su trouver son public, proposer un moyen de communication alternatif pour échanger avec la commune, diffuser les activités et manifestations qui ont pu rythmer notre année 2016.

Comment accède-t-on au site internet ? Combien de personnes visitent le site internet ? Quelles sont les pages favorites ?

Le site a attiré **3951 visites** en une année pour **7548 pages vues**. Les visiteurs accèdent directement sur le site Courteuil.fr ou le retrouve en mentionnant sur les moteurs de recherches les mots clés présentés ci-dessous » (Courteuil, Mairie de Courteuil,...)



Le Site internet permet à 20% des visiteurs d'accéder aux actualités de la commune directement depuis la page d'accueil. L'accès rapide aux actualités distillées en complémentarité du Tamt@m semble également être apprécié, 14% des visiteurs s'y précipitant dès l'ouverture de la page d'accueil.

L'équipe municipale se réjouit également des fortes affluences sur le diaporama photos (N'hésitez pas à nous faire parvenir vos clichés pour les partager !) et sur l'Association Villa'joie.

Le site Internet, c'est aussi une **Newsletter** (Informations Tamt@m relayés par flux RSS), l'accès aux **comptes rendus municipaux**, un **contact dématérialisé** avec la mairie pour vos questions administratives (plusieurs dizaines d'utilisateurs ont adopté ce moyen d'échange) et l'**inscription au Tamt@m** (près de 30 personnes supplémentaires ont rejoint le Tamt@m contribuant au franchissement cette année de la barre symbolique des 50% des foyers de la commune.

L'Avez-vous su ? L'avez-vous vu

Vendredi 1er janvier : Suite à l'annulation du PLU le 29 décembre 2016, et le POS étant automatiquement caduque, **passage au RNU** (Règlement National d'urbanisme). Les décisions d'urbanisme sont désormais soumises à l'avis du Préfet.

Dimanche 17 janvier: le maire, entouré de son conseil et de nombreux élus locaux, a présenté ses **VOEUX** aux habitants, venus très nombreux pour témoigner de leur attachement au village et aux intérêts communaux.

Vendredi 29 janvier: Comme chaque année, le «**REPAS des AINES**» constitue un temps fort de l'activité du CCAS organisé par Villa'Joie. Plus de 60 personnes de 65 ans et plus se sont retrouvées au **Restaurant de la Forêt** à Montgrésin.

Lundi 1er février :**Mise en service** officielle de la première phase d'**ASSAINISSEMENT** sur Saint-Nicolas d'Acy (1/3 des foyers de la commune).

Mardi 2 février: Conseil Municipal à 20h30

Mardi 9 février: cette année, fées, indiens et autres « énergumènes » étaient peu nombreux à l'ancienne école pour fêter «**MARDI GRAS**» tombant malheureusement en pleine vacances d'hiver. Les participants ont toutefois partagé un moment convivial, chaleureux et très sucré.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/16

Approbation par le Conseil du contrat global du SAGE de la Nonette

Dimanche 19 mars et 4 avril: l'association **AU5V** était bénévolement présente sur le **MARCHE** pour une remise en état des vélos après l'hiver.

Lundi 28 mars: cette année la tempête s'est invitée à la «**CHASSE aux OEUFs**» organisée par Villa'joie. Trempés mais heureux, les très nombreux enfants sont repartis avec poules et lapins en peluche ou chocolat.

Dimanche 10 avril: suite à l'atelier d'entretien de vélos sur le marché l'**AU5V**, et le **PNR** vous ont proposé une **RANDO-VELO**. Cette balade familiale était ouverte à tous, pique-nique et visites étaient au programme.

Jeudi 14 avril: Conseil Municipal à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/16

Vote pour la mise en conformité de la porte du secrétariat de la Mairie avec l'obligation de l'accessibilité ainsi que la création d'une rampe d'accès à la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/16

Vote du budget communal primitif 2016 avec subventions aux associations

Mi avril: Dans le cadre de la réflexion sur l'apaisement de la circulation, sa mise en œuvre débute par la **pose de coussins berlinois** (ralentisseurs) au niveau des 3 arrêts de bus.

Mercredi 4 mai : Violent **accident** rue de la vallée, 2 véhicules détruits, heureusement sans blessés.

Samedi 7 mai: vous étiez conviés aux jardins communaux du Marais à un atelier de démonstrations et d'échanges très intéressant et animé par un **maraîcher biosur** le thème "le jardinage sur butte" (permaculture).

Vendredi 27 mai: les relations entre voisins cela s'entretient, comme chaque année vous l'avez prouvé durant la «**FETE des VOISINS**» avec vos sourires, bouteilles et spécialités. Dès 19 heures de nombreux habitants des différents quartiers se sont retrouvés place des marronniers, rue du Marais et place du grand Orme pour célébrer la fête des voisins. C'est autour du verre de l'amitié et des spécialités maison préparées par chacun d'entre eux que s'est instauré un chaleureux moment de partage et d'échanges entre les participants.



Dimanche 29 mai: après un printemps très pluvieux, **que d'eau**, celle-ci commence à gagner la rue Eusèbe Fasquel entre les deux ponts vers Saint Léonard. Le parking aménagé à la Vidamée pour le **meeting aérien** de la base de Creil n'a été vidé des derniers véhicules que laborieusement vers 23 heures. Grâce au respect des consignes, la route de la forêt a été préservée.

Dimanche 5 juin: dernier **MARCHE gourmand** faute de clients. Participation de la commune à la Fête du vélo sur la nouvelle voie verte de la CC3F.

Samedi 11 juin : **Inondation** de la rue Eusèbe Fasquel. Par arrêté municipal, la rue est interdite à la circulation entre Avilly et Courteuil pour tenter de préserver l'état de la chaussée et la sécurité. Une passerelle pour les piétons a été aménagée.

Samedi 18 juin: ce rendez-vous incontournable proposé chaque année par l'ASSEC permettait de découvrir ou redécouvrir René Lefèvre et l'épopée de l'Oiseau canari cette «**CONFERENCE**» suivie d'un «**CONCERT**» devait être introduite par le passage d'avions de l'entre deux guerres que les conditions météorologiques ont malheureusement cloués au sol.

Dimanche 19 juin: la chorale de la clef des chants invitait les habitants à assister à une aubade suivi d'un apéritif offert par ces fabuleux choristes.

Jeudi 30 juin: Conseil Municipal à 20h30.

Samedi 25 juin: «FETE du VILLAGE» : jeux populaires, animation musicale, embrasement de la St Jean, la troisième édition de cette fête champêtre organisée par Villa'Joie a encore remporté un franc succès.

Samedi 2 juillet: les jeunes de 10 à 19 ans étaient invités par Cité'Jeune à fêter les grandes vacances autour d'une «BARBECUE PARTY».

Jeudi 14 juillet: «COMMEMORATION et VERRE de la FRATERNITE»

Mardi 2 août: Conseil Municipal à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/08/16

Décision de sécurisation du village par la restauration et le renforcement de la signalisation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/08/16

Ouverture d'une ligne budgétaire permettant le versement de la subvention de l'Agence de l'Eau aux particuliers s'étant raccordés.

Mardi 16 août: Réouverture à la circulation de la rue Eusèbe Fasquel. Des travaux de renforcement et de rehaussement de la chaussée deviennent nécessaires et seront effectués au printemps 2017.

Samedi 27 et dimanche 28 août: les participants au «7^{ème} TRIATHLON» du château de Chantilly ont traversé le village. Cette année, c'est plus de 3000 sportifs (dont des enfants de 8 ans) qui ont enchaîné des épreuves de natation, vélo et course à pied.

Mercredi 21 septembre: réfection de la couche de roulement de la rue de la Forêt et de la signalisation horizontale marquant la partie en double sens puis en sens unique.

Jeudi 6 octobre: Conseil Municipal à 20h30.

Mi octobre: réfection et renforcement de la Signalisation horizontale sur la départementale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/16

Vote de l'attribution des travaux de la phase 3 du réseau d'assainissement.

Samedi 5 novembre: Le rendez-vous annuel **Eco-citoyen** avec le **PNR** vous proposait de «**Cuisiner malins, cuisiner responsables**». A l'ancienne école de Courteuil, une quinzaine de petits et grands chefs ont pu ainsi apprendre à réaliser des recettes succulentes, diététiques, économiques, et écologiques.

Vendredi 11 novembre : «**COMMEMORATION et VERRE de l'AMITIE**»

Mi-novembre : accord de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le **lancement de la phase 2 d'assainissement** en 2017.

Fin novembre début décembre: Signalisation : installation d'un 2^{ème} STOP au carrefour de la rue de la Nonette et de la rue de la Vallée. Limitation à 3,5 T de la rue de la Gatelière

Samedi 3 décembre: le très célèbre **SAINT NICOLAS** était parmi nous, en procession avec son âne depuis la place des marronniers jusqu'à l'église où fut célébrée la messe dominicale anticipée. Ce chaleureux moment, apprécié des petits et des grands, se termina autour d'un bon chocolat et vin chaud accompagnés de diverses spécialités sucrées et salées.

Dimanche 4 décembre: **TELETHON** avec vente de gâteaux le matin par des membres de Villa'joie et jeux l'après-midi à l'ancienne école réunissant petits et grands. La clef des chants n'a pas proposé son traditionnel concert au profit du Téléthon mais les compositions florales ont compensé et les dons furent très nombreux.

Vendredi 9 décembre: **changement de priorité dans le village**, tous les carrefours (sauf les accès sur la départementale et l'intersection de la rue de la Vallée avec la rue de la Nonette) passent en priorité à droite. L'objectif de tous ces travaux de **Signalisation** est d'inciter les automobilistes à ralentir en souplesse et avec bienveillance dans le village.

Samedi 17 décembre: «**NOEL des ENFANTS**» dans la salle d'Aumont, après le spectacle, l'arrivée du Père Noël a déclenché des cris de joie. Merci à Villa'joie d'organiser ce bel après-midi, toutes les émotions étaient sur les visages de nos nombreuses têtes blondes, quel bonheur pour tous.

Lundi 19 décembre : Première phase de travaux de **mise aux normes handicapés** et de rénovation du secrétariat.

Samedi 31 décembre : **dernier jour pour la CC3F (Communauté de Communes des 3 Forêts)**. Au 1^{er} janvier notre communauté de commune fusionne avec la CCCSO (Communauté de Communes Cœur Sud Oise). La nouvelle entité s'appelle : Communauté de Communes de Senlis Sud Oise (CCSSO). Elle reconstitue ce qu'était le périmètre de l'ancienne CCPS (Communauté de Communes du Pays de Senlis), Orry la Ville excepté, avec 18 communes et un peu plus de 25.000 habitants.

Une famille qui peut être fière

Le 17 février 2016, saluant ainsi sa contribution au rayonnement et renouvellement du patrimoine culturel, la ministre de la Culture et de la Communication, Audrey Azoulay, a remis les insignes de Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres à Patrick Defacq, graveur, ciseleur chez Ercuis.



Patrick Defacq, né en septembre 1963 à Paris, est l'aîné d'une fratrie de 3. Arrivés à Chantilly en 1965, ses parents s'installent au hameau de Saint-Nicolas d'Acy en 1974.

Orienté en 1979 vers l'AFORP (centre de formation) de Senlis, il est choisi par Ercuis pour ses talents de dessinateur et intègre l'orfèvrerie le 1^{er} juillet 1980. Dès septembre, et ceci pour 3 ans, il alterne entre 1 jour et demi à Ercuis et 3 jours à la BJO formation (Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie) rue du Louvre à Paris où il y reçoit l'enseignement théorique. Ses notes sont excellentes et rapidement ses professeurs reconnaissent en lui un talent précoce ; il se présente au concours de la formation des Métiers d'arts et reçoit en juin 1982 le 1^{er} prix départemental puis le 1^{er} prix régional avec la réalisation d'une magnifique chocolatière.

Après un CAP d'orfèvre obtenu facilement en 1983, dès 1984 il apprend le métier de graveur sur acier avec un maître d'apprentissage. C'est au contact de ces anciens qu'il apprend à aimer son métier et le goût des belles choses. Après avoir longtemps fabriqué les matrices servant à estamper les couverts, il s'est spécialisé dans la confection de pièces de haute orfèvrerie, toutes complexes et prestigieuses.



Cela fait 36 ans que Patrick Defacq exerce pour Ercuis un métier où la patience, la minutie et la finesse sont le quotidien.

Orfèvrerie n'est pas la seule passion de ce père d'un grand garçon, il aime l'art en général, les expositions de peinture, la lecture. Bon sportif, il a transmis à son fils son amour du football (depuis ses 14 ans Patrick est un fan absolu des « Reds » de Liverpool), coureur cycliste, longtemps licencié du SV Senlis, il n'hésite pas le dimanche à enfiler le cuissard et enfourcher son vélo pour pédaler jusqu'à 200 km.

Pour commencer l'année 2017 en beauté, Patrick Defacq a reçu de Madame Pascale Loiseleur, Maire de Senlis, la Médaille de la Ville de Senlis le 6 janvier dernier, il était comme au ministère entouré de ses parents qui ne peuvent qu'être fiers de leur fils.

Patrick Defacq, guidé par les valeurs d'exigence, de qualité, est un modèle pour la jeune génération. Cet artisan, cet « orfèvre », se doit maintenant par la transmission de son savoir-faire de pérenniser un patrimoine, un art français.

Les manifestations patriotiques et républicaines

Vous avez été comme toujours très nombreux à participer à ces manifestations. Dans le contexte actuel, c'est un signe réconfortant quant à notre attachement à la nation et à la République et nous en sommes fiers.

Le 14 juillet

En ce jour de la fête de la nation, nous avons rendu hommage à tous les hommes et toutes les femmes de France et du monde qui, au sacrifice de leur vie, nous ont transmis le flambeau de leur idéal de liberté d'égalité et de fraternité. Le 14 juillet 1789 évoque pour chacun la prise de la Bastille, l'émancipation du peuple français, un symbole, mais c'est avant tout dans les esprits que la révolution s'est faite avec sa concrétisation dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Un texte visionnaire, lucide et fondamental, dont la valeur constitutionnelle n'a pourtant été reconnue que depuis 1971 en France. Aujourd'hui ce texte se situe au plus haut niveau de la hiérarchie des normes de notre nation et même la constitution qui donne le cadre de la loi, s'y conforme.

Monsieur le Maire nous en a donc remémoré quelques passages. Plus de 2 siècles plus tard, ces droits nous semblent acquis et naturels. Pourtant l'actualité nous montre que nous devons toujours nous battre au sens propre comme au sens figuré pour défendre les valeurs de ce texte et de notre nation. Nos forces de l'ordre et armées ne le savent que trop bien au quotidien, chacun doit en avoir conscience, chacun peut agir à son niveau (en commençant par ne pas générer de petites incivilités qui contribuent à miner petit à petit le pacte républicain).

Nous sentons que le monde gronde, bouillonne, s'impatiente, c'est ce qui le rend anxiogène. Mais il s'agit de préparer celui dans lequel les générations futures s'épanouiront. Si les temps nous semblent difficiles, c'est que le pessimisme et l'inquiétude ou la peur sont des sentiments plus contagieux que l'optimisme, la confiance, et l'enthousiasme. Pourtant il y a de bonnes raisons d'être optimiste, ne serait-ce que celle un peu égoïste de vivre dans notre village préservé.



Le 11 novembre

Comme en 2014 et 2015, en ces années du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, Monsieur le Maire s'est attaché à resituer les événements de 1916 à l'échelle de notre commune.

Après l'illusoire et éphémère euphorie de 1914, vite rattrapée par les réalités de la guerre, on pensait avoir connu l'enfer après le carnage de 1915, et que le pire était derrière. Mais on ne savait pas encore ce qui nous attendait en 1916. La guerre devient mondiale avec l'engagement aux coté des français de métropole et d'outre-mer, des Canadiens des Irlandais et des Australiens entre autres dans la Somme puis des Américains qui attendront le moment opportun.

L'Allemagne affamée doute, et la Grande Bretagne s'engage malgré elle dans une guerre sous-marine. Malheureusement on ne sort pas d'une guerre totale comme on y entre « la fleur au fusil ». Même les généraux sont en plein désarroi. Fin 1916 le général Fayolle résume l'état d'esprit avec un « comment Dieu nous sortira de là ». Avons-nous bien retenu la leçon ?

Après les armes chimiques, une nouvelle tactique est inaugurée par les allemands à Verdun: « le marmitage » que l'on appellerait aujourd'hui le tapis de bombes censé épargner des vies. Le 21 février à 7 heures 15, un déluge de feu inouï comme on n'a jamais vu s'abat sur les premières lignes. Les vibrations portent à 160 km dans les Vosges. Un million d'obus sont tirés en une journée sur un front de seulement 10 km, soit 100 obus par mètre, jusqu'à 1 tonne par mètre carré. Un colline appelée « cote 304 », aura perdu 7mètres d'altitude et ne culmine plus qu'à 296 mètres au-dessus de Verdun. On comptera 300.000 morts dont beaucoup resteront à jamais mélangés à la terre.

Camille TIBAUT habitant de Courteuil fut de ceux-là. 2^{ème} classe au 150^e régiment d'infanterie, il ne reviendra pas, emporté par une blessure de guerre. Il venait d'avoir 26 ans.

Verdun deviendra le symbole de l'affrontement franco-allemand, pourtant la bataille de la Somme est une réplique encore plus méthodique, encore plus meurtrière. Deux millions d'obus sont lancés sur les positions allemandes, 3.500 coups par minute le 1^{er} juillet, un canon tous les 18 mètres sur un front de 37 km. Confiantes, les troupes britanniques s'avancent en rang serré, quasiment arme à l'épaule, mais stupéfaits les allemands qui ont survécu au déluge de feu et d'acier, en font tomber 30.000 en seulement 6 minutes. Contre toute attente, le front français progresse avec peu de pertes bénéficiant d'un effet de surprise. Mais **Alphonse VANDEMERGEL** lui aussi habitant de la commune n'a pas cette chance. A l'âge de 26 ans, 1^{er} canonnier servant au 3^e régiment d'artillerie coloniale, il tombe pour la France le 1^{er} juillet à Fontaine les Cappy où son corps repose encore.

Le 11 octobre **Edmond FERRON** 1^{ère} classe au 67^e régiment d'infanterie, décède des suites de ses blessures de guerre au poste de secours de Bouchavesnes sur Somme à l'âge de 21 ans. Mort pour la France il est décoré de la croix de guerre.

La bataille de la Somme c'est aussi l'apparition terrorisante des tanks et le rôle renforcé de l'aviation. A Courteuil l'activité de l'aérodrome de la Vidamée ne faiblit pas non plus, protégeant le QG de Chantilly contre les zeppelins. Le 15 juillet **Pierre LACOMBE** Aviateur et **Lucien DESMIT** mécanicien perdent la vie dans un accident d'avion. Tous deux morts pour la France, sont décorés de la croix de guerre.

100 ans plus tard, avons-nous appris jusqu'où nous sommes capables d'aller dans l'horreur, une fois dépassé le verrou de l'acceptation du sacrifice ultime ? Notre histoire c'est notre expérience collective. Les réussites et les erreurs, les côtés sombres ou glorieux, nous rappellent d'où l'on vient et nous aident à choisir un destin meilleur.



En 2016, c'est le sens que l'on peut trouver dans cette folie, et c'est le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux millions de morts de toutes les guerres, aux dizaines des millions de blessés, à leurs centaines de millions de proches qui ont souffert avec eux, pour que leur sacrifice ne soit pas inutile, pour que vive la liberté, l'égalité, et la fraternité et pour que vive la France.

Cuisinez malins, cuisinez responsables

Tel était le thème proposé par la municipalité de Courteuil pour le traditionnel après-midi PNR. Ces rencontres annuelles visent à aider les habitants de la commune et alentours à mieux connaître et à mieux mettre en œuvre les gestes écocitoyens. Pas de culpabilisation, pas de nouvelles contraintes à s'imposer, mais la recherche d'un art de vivre, meilleur pour la santé, pour le confort, pour la planète et pour le porte-monnaie.

En introduisant son propos avec la pyramide alimentaire qui rappelle ce qui est nécessaire, utile, et nuisible à notre corps, l'intervenante de l'association Echanges pour une Terre Solidaire a ensuite invité la quinzaine de participants présents à une mise en pratique. Après avoir mis la main à la pâte, place à la dégustation des rouleaux d'automne (prix de revient 1 € / personne), des gaufres de légumes, de la gourmandise de lentilles, des dattes façon « tarte citron ». Le résultat fut très concluant, les éco-cuisiniers jugeant les recettes assez simples, et le résultat très agréable avec de nouveaux goûts et textures. Des échanges ont également eu lieu sur les possibilités d'approvisionnement en circuits courts. Entre les AMAP, les « Ruche Qui Dit Oui », la vente directe à la ferme, les magasins fermiers, les marchés, voire internet, chacun peut trouver une solution adaptée à son mode de vie. Le supermarché du coin pourra ensuite servir à compléter l'approvisionnement tout au plus ! En effet, la conclusion générale a été que finalement, le principal frein est de se libérer de ses habitudes, de trouver des idées de recettes, de connaître les produits intéressants parfois méconnus ou oubliés, et les endroits où se les procurer. L'objectif de cette rencontre était bien de vous y aider.



Le Bulletin Municipal de COURTEUIL - Février 2017 - exemplaire gratuit - dispensé du dépôt légal éditeur auprès de la Bibliothèque nationale de France (BNF), Editeur : Mairie de Courteuil, 1 rue de la Nonette, 60300 Courteuil - Directeur de la publication : François Dumoulin - Responsable de la rédaction : Marie-Hélène Nougier - Ont participé à ce bulletin, rédacteurs, correcteurs : François Dumoulin, Julien Guillou, Daniel Laugerotte, Geneviève Mathis, Marie-Hélène Nougier, Vincent Pujos, Thierry Thevenoux - Conception et réalisation : Julien Guillou - Crédits photo : François Dumoulin, Daniel Laugerotte, Thierry Thévenoux, Comité Colbert, Ercuis

Imprimé par : I.M.P. LEBAS, 60300 Senlis - Tirage : 320 exemplaires

Numéros utiles



URGENCES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17

112

Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié.

Mairie

Mairie de Courteuil

mairie@courteuil.fr

☎ 03 44 53 26 16 | 📞 03 44 53 80 23

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

[Autres infos](#)

Dentiste

Urgences dentaire

☎ 03 44 23 25 31

Uniquement dimanche et jours fériés -

Gendarmerie / Police

Gendarmerie *** Composez le 17

☎ 03 44 53 02 97

1 Avenue Paul Rougé - 60300 Senlis

Hôpitaux / Cliniques

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise - Site de Senlis

Hopital

☎ 03 44 21 70 00

Avenue Paul Rouge - 60300 Senlis

Pharmacie

Pharmacie de garde

☎ 32 37

Services Publics

Mairie de Courteuil

mairie@courteuil.fr

☎ 03 44 53 26 16 | 📞 03 44 53 80 23

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

[Autres infos](#)

Sapeurs-Pompiers

Urgences *** Composez le 18 ***

☎ 03 44 60 04 18

(Centre de traitement de l'alerte) Rue du Moulin Saint-Etienne - 60300 Senlis

Lyonnaise des Eaux - SUEZ

☎ Services client Tel: 0977 408 408

Urgence 24/24 Tel: 0977 401 119 -